

imp/id

# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Comment anticiper

**l'e-invoicing**

**et l'e-reporting ?**





# RAPPEL DU CALENDRIER DE LA RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La **réforme de la facturation électronique** (RFE) change les règles du jeu pour les entreprises françaises.

## 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026 :

- **Toutes les entreprises** devront pouvoir **recevoir** des factures électroniques via **une plateforme agréée**,
- Les **grandes entreprises** et **ETI** devront pouvoir **émettre** des factures électroniques conformes.

## 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2027 :

Les **PME** et **micro-entreprises** devront à leur tour **émettre** des factures électroniques.

### À NOTER

*Le déploiement du e-reporting correspond au calendrier d'émission des factures électroniques.*



# E-INVOICING ET E-REPORTING : QUELLES DIFFÉRENCES ?

La réforme repose sur **deux piliers indissociables** :

## L'E-INVOICING

**Echange de factures électroniques** entre entreprises, dans un format numérique structuré via une plateforme agréée.

## L'E-REPORTING

**Transmission de données de transaction à l'administration** (ventes B2C, opérations à l'international, encaissements en espèces ou via des plateformes digitales...).

### Objectifs :

Lutter contre la **fraude à la TVA**, **moderniser** les processus administratifs, **simplifier** les déclarations fiscales et **améliorer la transparence** des transactions.





# QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE POUR LES ENTREPRISES ?



## Réduction des coûts et gain de temps

Automatisation des processus, diminution des coûts liés au traitement des factures, meilleure gestion de la trésorerie, gain de temps pour les équipes.



## Conformité fiscale et sécurité renforcées

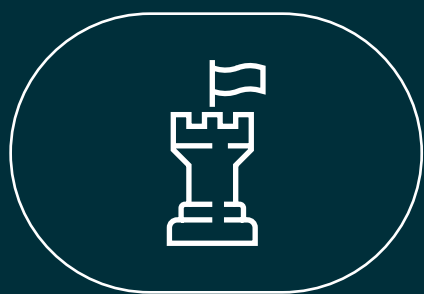
Traçabilité, archivage légal simplifié, réduction des risques de fraudes.



## Optimisation des processus métiers

Intégration avec les outils existants, meilleure collaboration avec les fournisseurs et les clients, digitalisation des processus.





# LES 5 ÉTAPES CLÉS POUR MENER À BIEN VOTRE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ

1

## **Réalisez une analyse d'impacts pour votre organisation**

Cartographiez les flux, les cas d'usage, les outils et les processus

2

## **Nettoyez et enrichissez vos données**

Fiabilisez les informations indispensables à la facturation (données « socles », et données additionnelles)

3

## **Faites évoluer les processus métiers et les systèmes**

Adaptez le traitement des factures fournisseurs, mais aussi la facturation à destination de vos clients

4

## **Sélectionnez la plateforme agréée adaptée**

Consultez le marché pour sélectionner votre plateforme agréée et certifiée par l'AIFE

5

## **Déployez et accompagnez le changement**

Une fois la solution identifiée et la contractualisation faite avec l'éditeur, la phase de déploiement pourra s'engager selon un plan d'actions précis (test, définition du niveau d'assistance et calendrier réaliste)







# LE VRAI RISQUE POUR LES ENTREPRISES

La réforme ne se résume pas à activer un outil : elle impacte aussi vos **données**, vos **processus**, votre **organisation** et vos **équipes**.

## Ne pas anticiper l'échéance légale vous expose à :

- des **rejets techniques**,
- des **blocages** dans les flux de facturation,
- une **mise en conformité** précipitée et subie,
- une **pression accrue** sur les équipes.

## L'e-invoicing et l'e-reporting sont à la fois :

- une **obligation** réglementaire,
- un **projet** d'organisation,
- une **opportunité** d'optimisation et de modernisation de votre organisation.



Pour tout comprendre sur  
la **réforme de la facturation  
électronique**, et connaître  
les étapes de **mise en  
conformité**, retrouvez  
l'article complet sur :  
**implid.com**

imp/id